COMMUNE DE CORNAS
1 Place de l'Eglise
07130 CORNAS
Tel : 04-75-81-81-65
Courriel : mairie@cornas.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mr GUIGNARD Robert en qualité de Président du Club LES JOURS HEUREUX de CORNAS, domicilié 2, Rue des Mimosas 07130 CORNAS.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie.

À la salle des fêtes de CORNAS
Le dimanche 15 novembre 2026
À l'occasion du Concours de belote des JOURS HEUREUX

Le 03/11/2026
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-140

Le Maire de la commune de CORNAS,

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique,
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique

Mr GUIGNARD est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2ème catégorie le dimanche 15 novembre 2026 à l'occasion du Concours de belote des JOURS HEUREUX de 10h00 à 20h00.
À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Cornas, le 03/11/2026

La Maire, Magali HEBRARD

MAIRIE DE CORNAS (Ardèche)